

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 30 JUIN 2022**

oOo

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX 2021 DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

oOo

RAPPORT

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle se réunit annuellement notamment, pour émettre un avis sur les rapports annuels des services publics délégués.

Conformément à l'article L1413-1 al. 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal est tenu informé annuellement des travaux de la CCSPL. Aussi, le compte-rendu, annexé au présent rapport, liste les points soumis à la CCSPL durant l'année 2021.

Il est donc proposé d'approuver le compte-rendu des travaux de la CCSPL de l'année 2021.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX 2021 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L.1411-5 et L.1413-1 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les comptes-rendus des séances de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit être tenu informé annuellement des travaux de la CCSPL ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Approuve le compte-rendu des travaux 2021 de la CCSPL, annexé à la présente délibération.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire